VOS AGENCES CAF VOUS ACCUEILLENT
UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS.

Pour vos démarches Caf :

Votre espace sécurisé "Mon Compte"

- Pour **consulter votre dossier**, vos messages, vos paiements, vos ressources et signaler un changement de situation.
- Pour **télécharger des attestations**.

Connectez-vous sur le site caf.fr ou sur l'application "Caf-Mon compte".

L'envoi de documents

Depuis la rubrique "Mes démarches" de votre espace "Mon Compte".

- Pour transmettre un document ou un justificatif.
  - **Photo ou scan acceptés** : jpeg, pdf, jpg, png ou gif / 10 Mo maximum.
  - Attention à la qualité et au cadrage de l'image. L'ensemble des informations doit apparaître.

Le numéro 3230 (service gratuit + prix d'un appel local)

- Pour contacter par téléphone un conseiller, **du lundi au vendredi de 9h à 13h15.**

Pour prendre rendez-vous :

Les rendez-vous téléphoniques

- Pour faire le point avec un conseiller sur votre dossier.
- Pour être accompagné dans vos démarches.

Prenez rendez-vous sur le site caf.fr, onglet "Contacter ma Caf" puis sur "Prendre un rendez-vous".

Vous n'avez pas besoin de choisir l'agence la plus proche pour les rendez-vous téléphoniques. Sélectionnez la date qui vous convient.

Les rendez-vous en agence

Si vous avez besoin de vous rendre en agence, nous vous invitons à prendre un rendez-vous sur le site caf.fr, onglet "Contacter ma Caf" puis sur "Prendre un rendez-vous".

Choisissez votre motif, puis cochez l'agence ou la permanence à proximité.

Simple et pratique !

Scannez le Qr code pour prendre directement rendez-vous.

© Caf du Nord / Service Communication / 19/04/2022